

VAGUE DE FROID EXCEPTIONNELLE **LYONNAISE DES EAUX SE MOBILISE** **ET VOUS CONSEILLE**

Pour affronter les températures négatives du moment et éviter la mauvaise surprise de se retrouver sans eau à son domicile, pensez à protéger vos installations :

Comment mettre votre compteur à l'abri du gel ?

Un compteur gelé est source de bien des désagréments : coupures d'eau, fuites, etc. Pour protéger votre compteur du gel, vous pouvez le calfeutrer avec des plaques de polystyrène ou des housses de protection. N'utilisez surtout pas de laine de verre ou de tissu qui captent et conduisent l'humidité.

N'oubliez pas les canalisations

Plus vulnérables encore, les canalisations doivent être systématiquement protégées du froid. Entourez tous les tuyaux extérieurs d'une gaine isolante, ainsi que ceux qui se trouvent à l'entrée et à la sortie de votre compteur. Pensez aussi à isoler les canalisations intérieures dans les pièces non chauffées (cave, garage, etc.) Si le froid persiste, laissez couler un mince filet d'eau. La circulation constante de l'eau dans les conduits empêchera le gel de se former.

C'est à vous d'assurer la protection de votre compteur

Quel que soit le propriétaire du compteur, il vous incombe en revanche d'en assurer la bonne protection. Tout dysfonctionnement peut ainsi se répercuter sur votre facture. Néanmoins, le compteur ne doit en aucun cas être manipulé sans l'intervention de nos techniciens.

Que faire lorsque vos installations sont gelées et que l'eau ne coule plus ?

- Dégelez votre installation : un sèche-cheveux peut suffire pour dégeler un tuyau, mais n'utilisez jamais une flamme
- Coupez l'eau pour éviter toute inondation au moment du dégel
- Vidangez votre installation

Et en cas de casse ?

Appelez le centre de relation clientèle de votre région : nos équipes de téléconseillers ainsi que les équipes d'intervention sur le terrain ont été renforcées en cette période pour répondre aux désagréments liés à cette vague de froid exceptionnelle.

Le numéro de téléphone Azur et le numéro d'urgence sont indiqués sur votre facture ou accessible en rentrant votre code postal sur : <http://www.lyonnaise-des-eaux.fr/particuliers>